

Modifications réglementaires concernant le site 5401, boulevard des Galeries (Galeries de la Capitale)

Projet de Règlement R.V.Q 3170 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 16 au 22 mars 2023, à 19 h

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de ville

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf.

Le site visé, les Galeries de la Capitale, est composé de deux zones situées au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'ouest du boulevard des Galeries et à l'est du boulevard Robert-Bourassa.

Description du projet et principales modifications

Pour s'adapter aux habitudes de consommation des ménages, plusieurs centres commerciaux doivent revoir leurs orientations. Dans ce cas-ci, pour faciliter la location de locaux vacants, les requérants demandent l'autorisation d'ajouter de nouveaux usages (établissement de santé sans hébergement et studio de cinéma) à ceux déjà autorisés dans les zones qui correspondent au territoire des Galeries de la Capitale.

Principales modifications

Le requérant demande d'ajouter les usages du groupe P5 établissement de santé sans hébergement dans les zones 21706Cb et 21709Cd. Il demande d'autoriser le studio de cinéma comme usage spécifiquement autorisé dans la zone 21709Cd uniquement.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=482>

Participation

Conseiller municipal :

Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf.

Personne-ressource :

Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale.

Coordination de la consultation :

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation

Une personne a émis un commentaire

Questions et commentaires du public

Citoyen 1 : « Il faut demander un pourcentage de limitation de la superficie du centre d'achat afin de s'assurer que la vocation commerciale ne disparaisse pas tranquillement à cause de la demande de modification. »

Réponse de la Ville : « Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous faire parvenir vos commentaires, nous nous assurons de les transmettre aux conseillers municipaux de votre arrondissement. Nous pourrions en discuter avec ces derniers, afin de connaître leur intérêt, de limiter la superficie de certains usages. »

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au Conseil de Ville

Réalisation du rapport

Date

23 mars 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne